

Les mots-clefs : Rôle - binômes



Généralités

Les binômes sont « les yeux et les bras » du chef d'agrès.

Bien que leurs actions soient définies précisément par le chef d'agrès, il possède une autonomie et un devoir d'initiative pour les phases fondamentales de la Marche Générale des Opérations (sauvetage, réactions immédiates dans le but de sécuriser l'intervention) qui ne doit pas leur faire perdre de vue l'obligation de rendre compte.

Il peuvent être assignés à différentes missions :

- Sauvetage – Reconnaissance – Attaque – Alimentation – Exploration – Sécurité

Le binôme est composé d'un chef et d'un équipier. Un engin d'incendie peut être servi par un ou plusieurs binômes.

Le binôme est indissociable en zone d'exclusion et lors de toute action offensive à l'intérieur d'un volume.

Chaque membre du binôme participe à la sécurité de l'équipe, notamment par la complémentarité des angles de vues, permettant la détection au plus tôt des signes d'aggravation de la situation opérationnelle.

Cela suppose :

- Le contrôle mutuel des équipements de protection ;
- Une communication optimum au sein de l'équipe, mais aussi avec le chef d'agrès
- Le respect des consignes de sécurité données par le chef d'agrès ;
- Maîtrise de méthodes et techniques collectives de lutte, mais aussi de protection.

Il doit notamment :

- réaliser les missions ordonnées par le chef d'agrès ;
- rendre compte de leur exécution et / ou des difficultés rencontrées ;
- prévoir un itinéraire de repli pour toute mission entreprise en zone d'exclusion ;
- se tenir à disposition de leur chef d'agrès, près de leur engin s'ils n'ont pas reçu de mission.

Les binômes n'ont pas une fonction unique. Ils peuvent se voir réattribuer d'autres types de missions au cours d'une intervention.

De plus, l'urgence de la situation peut leur attribuer, de fait, une nouvelle fonction, notamment en cas de sauvetage.

Un sauvetage peut justifier l'envoi immédiat d'un binôme sans mise en œuvre d'un binôme de sécurité ou d'un contrôleur.

BAT

Binôme d'attaque (BAT) :

Il reçoit une mission d'attaque. Il réalise l'établissement et procède à l'attaque du sinistre à l'aide d'une lance. En règle générale, les établissements se font du point d'attaque à la prise d'eau.

Le BAT peut-être utilisé en soutien d'un autre BAT déjà engagé dans un volume pour aider à l'établissement des tuyaux, le contrôle des ouvrants ou un sauvetage.



Sauf ordre contraire, avant la mission chaque binôme d'attaque s'équipe d'A.R.I et du matériel de base (moyen d'éclairage, radio, commande, caméra thermique).

BAL

Binôme d'alimentation (BAL) :

Il reçoit une mission d'alimentation d'une prise d'eau, d'un engin-pompe, ou la mise en place d'une ligne aspiration.

BEX

Binôme d'exploration (BEX) :

Il est désigné pour mener une reconnaissance sous ARI à l'intérieur de volumes enfumés.

Ce binôme est indissociable et les équipiers sont reliés par une liaison personnelle et utilisent une ligne guide (ou tuyaux).

BSEC

Binôme de sécurité (BSEC) :

Il sera mis en place par le COS dès que possible lors d'un engagement d'une équipe en zone d'exclusion.

Il est positionné en zone contrôlée. Sa mission principale est d'assurer le sauvetage des personnels engagés le cas échéant. Pour cela :

- il reste à proximité du point d'engagement, hors des fumées, de façon à entendre tout signal de détresse ;
- il est prêt à intervenir immédiatement : équipement avant engagement vérifié, contrôle croisé effectué, masques filets des ARI coiffés ;
- il assure la pérennité de l'itinéraire de repli des binômes engagés ;
- il s'engage sur ordre du chef d'agrès ou du contrôleur ou après lui a voir rendu compte suite à l'audition d'un signal de détresse.

De plus, il peut :

- faciliter la progression et le repli des établissements ;
- il peut s'équiper de matériel complémentaire si disponible : caméra thermique, outils de forçement ;

Il fait remonter les informations au chef d'agrès ou au contrôleur.

Le binôme de sécurité établit systématiquement une LDV 500 sur ordre du chef d'agrès lorsque celui-ci fait face à l'une des trois situations suivantes :

- Signe de progression rapide du feu (FTO 210.6) ;
- Risque d'explosion ;
- Risque d'effondrement.



Dans la mesure du possible, Le binôme de sécurité doit assister à tous les briefings du chef d'agrès ou du COS afin de disposer du même niveau d'information sur les risques, sur le déroulement de l'intervention, et sur la localisation des binômes engagés.